

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
Mme CAPANNELLI Claire
Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis
Mme MOUILLE Sophie
Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu.
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael.
Mr DEWAILLY Bruno à M. ROLAND Eric.

Assistait à la séance : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. ROLAND Eric ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 18 juin 2025

Date de réception en préfecture : 1^{er} juillet 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 1^{er} juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N°4

RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite aux nominations et aux suppressions de postes en séance 25 juin 2025, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.313-1

Vu, l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 24 juin 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2025;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal en séance du 18 octobre 2023 ;

Attendu que, suite aux nominations et suppressions de postes en séance du 25 juin 2025, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A

COMMUNE

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	Postes budgétés	Postes pourvus	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL			
				*TC : TEMPS COMPLET *TNC : TEMPS NON COMPLET			
				TC*	Nombre HEURES	TNC*	Nombre HEURES
SECTEUR ADMINISTRATIF		15	15	15		0	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	1	35H00		
ATTACHE (1 agent actuellement en détachement)	A	2	2	2	35H00		
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	1	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	1	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4	4	4	35H00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	6	6	6	35H00		
SECTEUR ANIMATION		8	8	7		1	
ANIMATEUR	B	1	1	1	35H00		
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	6	6	6	35H00		
	C	1	1			1	33H00
SECTEUR SOCIAL		4	3	3		1	
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	1	1	1	35H00		
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	A	1	0	1	35H00		
ADJOINT SOCIAL	C	1	1	1	35H00		
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	1			1	31H30
SECTEUR CULTUREL		2	2	2			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	2	2	2			
SECTEUR POLICE MUNICIPALE		1	1	1		0	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	1	1	35H00		
SECTEUR TECHNIQUE		33	30	31		2	
INGENIEUR	A	1	0	1	35h00		
TECHNICIEN	B	1	1	1	35H00		
AGENT DE MAITRISE	C	1	1	1	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	C	6	5	6	35H00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	22	21	22	35H00		
	C	2	2			2	31H30
TOTAUX		63	59	59		4	

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin en Weppes,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

